

La région Centre face à la spécialisation intelligente

Parmi les sujets faisant l'objet de vifs débats au sein de la communauté des décideurs publics et des professionnels de l'innovation, l'application du concept de spécialisation intelligente (ou smart specialisation strategy = S3) occupe une place grandissante.

Ce concept académique (cf D. Foray et alii*) devrait avoir une place de choix dans la mise en œuvre de la politique d'innovation de l'Union européenne au cours de la prochaine période de programmation (2014 – 2020) pour permettre, notamment, d'atteindre l'objectif de « croissance intelligente ».

Quoi que l'on en pense, à partir du moment où la Commission européenne aura consacré la S3, son respect aura une influence directe sur le montant des fonds communautaires mis à disposition de chaque territoire ; cela représente un enjeu que l'on peut évaluer à plusieurs dizaines de millions d'euros pour chaque région dans un contexte global de tension sur les budgets publics.

A l'heure actuelle, plusieurs éléments méritent d'être mentionnés lorsqu'on parle de S3 :

- **Des réactions épidermiques** : l'idée même de spécialisation (même intelligente) suscite des réactions épidermiques de la part de nombreux décideurs publics tant régionaux que nationaux. Il est possible de qualifier de la sorte ces réactions dans la mesure où, d'une part, les arguments utilisés ont déjà été envisagés et écartés lors de l'élaboration du concept de la spécialisation intelligente, et, d'autre part, elles ne prennent nullement en considération la nécessaire recherche d'efficacité des politiques publiques en matière d'innovation au moment où nous entrons dans une période d'austérité. Il y a donc un important travail à effectuer pour l'acceptabilité territoriale du concept, ce à quoi la plateforme S3 lancée le 23 juin 2011 par la Commission doit apporter des réponses qui ne sont pas que techniques.
- **Un déficit de dialogue** : ce problème de communication entre les instances communautaires et les bénéficiaires des fonds européens persiste et pourrait même avoir tendance à s'accroître au moment où il est demandé aux bénéficiaires de faire des choix et d'argumenter de manière plus structurée leurs demandes au regard des objectifs mis en avant par la Commission.
- **Actualité et urgence** : Le concept de S3 étant de nature économique et non uniquement budgétaire, sa mise en place pour définir les programmes opérationnels nécessitera plus de réflexions en amont pour choisir les cibles mais aussi pour obtenir les consensus des acteurs en région (y compris de ceux qui ne sont pas directement concernés). En l'espèce, même si l'exercice auquel se sont livrées les régions françaises avec l'élaboration de stratégies régionales d'innovation leur confère un avantage, il est impératif que la démarche soit enclenchée dès 2011, faute de quoi elles auront moins de choix dans les possibilités de coopérations avec d'autres territoires (coopérations indispensables notamment entre régions développant les technologies clés génériques et celles ayant un intérêt à les appliquer).

*Dominique Foray, Paul A. David and Bronwyn Hall, "Smart Specialisation – The Concept", Knowledge Economists Policy Brief n° 9 - June 2009, http://ec.europa.eu/invest-in-research/pdf/download_en/kfg_policy_brief_no9.pdf?11111

En région Centre, nous bénéficions d'un consensus fort et réel sur l'innovation comme l'a démontré la facilité avec laquelle la stratégie régionale de l'innovation a été élaborée. Cet atout nous a d'ailleurs permis d'aborder dès 2009 le sujet de la spécialisation intelligente. S'il reste néanmoins beaucoup de travail pour aboutir à une stratégie régionale de spécialisation intelligente, nous avons pu cibler certains chantiers tels que :

- La difficulté à faire accepter certains changements notamment pour mettre en place une concentration des fonds sur les thématiques les plus porteuses,
- Le faible niveau de la culture d'évaluation,
- Un niveau de coopération interrégionale encore faible,
- Un écosystème de l'innovation qui n'est pas encore suffisamment stabilisé.

Ces caractéristiques ne sont pas propres à notre territoire ; elles sont à mettre en regard avec les pistes d'amélioration mises en lumière par Denis Ranque, Président de l'ANRT, dans sa préface à l'édition 2010 de l'ouvrage de référence sur « la recherche et l'innovation en France » (modes de financements, évaluation des politiques publiques, valorisation de la recherche).

Au stade où nous sommes, il convient de ***regarder sans a-priori ce que peut effectivement nous apporter, ou pas, le concept de spécialisation intelligente***. Cela semble constituer un indicateur intéressant sur la maturité de notre écosystème régional, la décision finale étant de nature politique.

Quoiqu'il en soit, les échanges engagés lors des missions d'étude en Flandre sont particulièrement intéressants et ont donné une base commune de discussion entre les principaux acteurs réunis autour du Préfet de région et du Président de Région au sein du Comité stratégique régional de l'innovation.